

RAPPORT DE REALISATION DU POSTULAT 4.05/25
« Projet pilote de Vieille Ville sans voiture »
Madame Florine Jardin, Groupe PCSI

La motion du 26 mai 2025 qui demandait d'élaborer un projet pilote de Vieille Ville sans voiture a été transformée en postulat par décision du Conseil de Ville le 27 octobre 2025, sur préavis du Conseil communal. Comme le mentionne le texte déposé, « la motion ne vise pas à rendre illico presto la Vieille Ville sans voiture. Il paraît judicieux de faire d'abord un essai, sur une période donnée, et ensuite de faire le bilan. La motion vise ainsi à élaborer un projet pilote de Vieille Ville sans voiture, avant de pérenniser ou non la mesure ».

Après la décision du Conseil de Ville, les milieux concernés, représentés à la commission Vieille Ville notamment, ont été consultés et ont pu donner leur avis sur le projet pilote de Vieille Ville sans voiture. Une analyse des prises de position des commerçants et des habitants en particulier a été faite, en évaluant également des situations d'autres villes de taille plus ou moins comparable. Le sujet a également été discuté lors de la Commission Vieille Ville du 12 mars 2026.

Rappel du contexte et de l'historique lié au projet de zone de rencontre

Le projet de réaménagement de la Place Roland-Béguelin et des rues attenantes a été élaboré après une étude menée durant plusieurs années, dans le cadre d'un large processus participatif qui a été conduit avec tous les acteurs concernés (commerçants, habitants, partis politiques, en étroite collaboration avec la Commission Vieille Ville). Ce projet, qui a fait l'objet d'un large consensus, et qui a été déposé publiquement, incluait le projet d'une zone de rencontre, soit une zone 20km/h qui maintenait les circulations comme à ce jour, mais à vitesse réduite, en offrant une meilleure sécurité pour les cyclistes et les piétons qui seraient prioritaires avec le nouveau concept retenu, tout en maintenant les places de parc.

La question de la gestion du trafic et de la vitesse de circulation a été longuement discutée lors de cette étude et la zone de rencontre, même si elle n'a pas été acceptée par toutes les parties concernées (certaines n'étaient pas favorables à un abaissement des vitesses), tous les acteurs ont validé le principe du maintien du système de circulation actuel, en veillant à faire respecter la durée du stationnement et les heures de fermeture en soirée.

En raison de la situation financière délicate de la Ville, avec un découvert à fin 2023 de CHF 4.8 mio, le Conseil communal avait jugé inopportun de présenter une demande de crédit à fin 2024 pour le réaménagement de la Place Roland-Béguelin et des rues attenantes. Suite à une revue du plan financier des investissements, le Conseil communal a décidé d'inverser le réaménagement de la Vieille Ville avec celui de l'Avenue de la Gare qui souffre actuellement d'un grand déficit en termes d'attractivité et de qualité des espaces publics. La décision récente de Manor de fermer le magasin justifie encore plus la nécessité de réaménager la rue afin d'améliorer la qualité et le cadre de vie, ainsi que l'image des lieux qui constituent le point d'accueil principal des clients et visiteurs.

Même si le projet est reporté, les objectifs pour la Vieille Ville discutés dans un long processus avec les milieux concernés et les commissions restent les mêmes, notamment pour les espaces publics et la mobilité. L'idée est donc de mettre en place, à court terme, une zone de rencontre avec un minimum de mesures, dans l'attente d'un projet plus global.

Etude réalisée en tenant compte des avis des milieux concernés

Le Conseil des Seniors a fait part de son avis défavorable sur le projet pilote de Vieille Ville sans voiture, principalement concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en Vieille Ville. Les commerçants, représentés par le GCVD et l'UCD, ont également émis un avis défavorable, s'agissant en particulier des risques liés à une baisse de fréquentation et donc de la viabilité économique des commerces en cas de suppression de places de parc, dans un contexte économiquement difficile avec notamment la concurrence avec les achats en ligne. La suppression des places de parc à l'intérieur de la Vieille Ville reporterait les besoins dans les alentours et conduirait immanquablement à une offre insuffisante, qui risquerait de décourager les clients et les encourager à faire leurs achats dans les villages voisins et au-delà.

L'Association Vieille Ville, qui représente les habitants de la Vieille Ville, a émis un avis favorable mettant l'accent sur une amélioration de la qualité de vie et une diminution des nuisances.

L'analyse menée en comparaison avec d'autres villes a mis en évidence le fait que la Vieille Ville de Delémont ne comprend pas de grand attracteur commercial en comparaison à d'autres Vieilles Villes en Suisse qui sont piétonnes, comme Soleure par exemple. La gestion et les contrôles des accès des « riverains » ou ayants-droits qui seraient autorisés (livraisons, habitants, artisans, personnes à mobilité réduite, urgences, etc.) serait très difficile, voire impossible à mettre en œuvre sans une présence policière continue. Les restrictions actuelles (21h-6h) posent déjà problème. Une zone piétonne 24h/24 serait encore plus complexe à surveiller et l'idée de mettre en place des macarons ou une fermeture physique avec des badges d'accès n'est pas réaliste.

Synthèse et conclusions

L'analyse démontre qu'un projet pilote de Vieille Ville sans voiture peut être intéressant et positif pour les habitants et la qualité de vie en général. Toutefois, les craintes soulevées par les commerçants et les incertitudes au sujet de l'avenir du commerce en Vieille Ville si elle devient piétonne sont, pour le Conseil communal, légitimes. La mise en œuvre de ce projet nécessiterait de mettre en place des mesures d'accompagnement logistiques et de contrôle impossibles à gérer avec les ressources à disposition.

Selon les études qui ont été menées et suite à une pesée des intérêts et une analyse des avis exprimés, le Conseil communal retient la mesure visant à **mettre en place une Vieille Ville sans voiture ponctuellement lors de manifestations et d'événements** organisés avec les milieux concernés, en particulier les commerçants et les habitants. C'est ce qui se pratique déjà actuellement sur toute la Vieille Ville ou en partie, lors de la Danse sur la Doux, le Marché de Noël, Delémont BD, le marché hebdomadaire, notamment.

De plus, dans la suite des objectifs ayant obtenu un certain consensus dans le cadre du projet de réaménagement de la Place Roland-Béguelin et des rues attenantes, le Conseil communal vise une **mise en zone de rencontre de l'ensemble de la Vieille Ville** dans les 2 à 3 prochaines années.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 25 mars 2026